

Affichez cet e-mail dans votre navigateur



# Les Brèves

Cette semaine, dans le secteur du bus et de l'autocar:

[Lisez ici la Bourse du Transport](#)



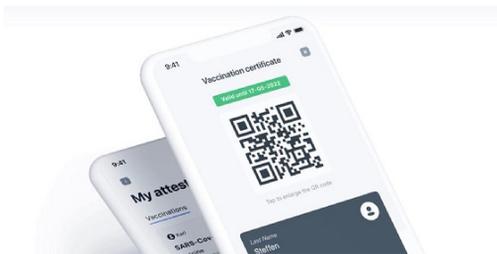
## COMPROMIS ENTRE LE PARLEMENT EUROPÉEN ET LE CONSEIL À PROPOS DE LA RÉVISION DE LA DIRECTIVE EUROVIGNETTE

Mercredi, les négociateurs du Parlement européen et du Conseil ont trouvé un compromis au sujet de la directive Eurovignette, qui définit les règles de base de la taxe routière. L'accord doit encore être validé par les instances respectives, mais pour le secteur des autobus et des autocars, ce compromis est bien plus favorable que la proposition précédemment votée au Parlement, qui prévoyait déjà un prélèvement kilométrique pour tous les véhicules lourds à partir de 2021. De nombreux États membres s'y sont opposés car le transport collectif sur route est considéré comme très durable.

Dans ce nouveau compromis, les États membres restent libres d'imposer des péages aux différentes catégories de véhicules. Un prélèvement kilométrique des poids lourds ne doit donc plus automatiquement être appliqué à d'autres véhicules lourds tels que les bus et les autocars. Les États membres restent libres d'exempter les autobus.

Notre fédération, aux côtés de ses associations sœurs et de l'IRU, s'est toujours opposée à l'application automatique de la taxe routière à tous les véhicules de société lourds. Nous sommes satisfaits du compromis trouvé, que nous considérons comme une reconnaissance du caractère durable du transport collectif de personnes. Au niveau belge, nous continuons de plaider pour une exemption du transport collectif et pour le soutien continu des modes de transport les plus durables.

[Lisez ici la communication du Conseil](#)



## LE CERTIFICAT COVID À PRÉSENT DISPONIBLE DANS NOTRE PAYS

Toute personne désirant partir en vacances dans Union européenne cet été peut demander un certificat Covid. Le « *EU Digital COVID Certificate* » est appelé à faciliter les voyages à l'intérieur de l'Union européenne. Il est désormais disponible à l'aide d'un QR-code sur votre Smartphone ou via un document au format papier que vous pouvez demander par téléphone. Ce certificat mentionne des données telles que le nom, la date de naissance et la date de déclaration et précise si la personne concernée est vaccinée, a effectué un test ou est guérie du Covid-19. Il comporte en outre un QR-code unique. Depuis mercredi, ce certificat Covid peut être obtenu gratuitement via l'application CovidSafeBE et sur <https://covidsafe.be>

[Consultez ici les questions fréquemment posées à propos du certificat](#)

## QUID EN CAS DE RETOUR DE VOYAGE À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JUILLET ?

Le [Formulaire de Localisation des Passagers \(PLF\)](#) restera obligatoire après le 1<sup>er</sup> juillet. Les passagers de retour d'une **zone verte** ou **orange** ne doivent pas rester en quarantaine, ni se faire tester. Une personne revenant d'une **zone rouge** ne devra pas non plus se mettre en quarantaine si elle peut présenter un certificat Covid. Attention : si vous n'êtes pas totalement vacciné depuis au moins deux semaines ou si vous ne pouvez pas présenter de Certificat Covid, vous devez pourvoir présenter un test PCR négatif datant de maximum 72 heures. (VRT)



## UNE PRIME UNIQUE POUR LE (BÉNÉFICIAIRE DE LONGUE DURÉE DU) DROIT PASSERELLE

Le conseil des ministres approuvera cette semaine un avant-projet de loi portant sur l'attribution d'une prime unique à certains bénéficiaires du droit passerelle dans le cadre de la crise du coronavirus.

Cette mesure vise les **indépendants durement touchés par la crise** qui ont besoin d'un soutien supplémentaire.

[Cliquez ici pour obtenir davantage d'informations sur cette prime](#)



## BUSFAN: l'intérêt pour les voyages en autocar ne cesse de croître

Ces dernières semaines, les annonces publicitaires pour les voyages en autocar sur Facebook nous ont permis d'attirer plus de 360.000 personnes intéressées sur le site [www.busfan.be](http://www.busfan.be) et ont généré plus de 8.000 clics vers les sites Internet des exploitants d'autocars. Un beau résultat qui démontre une nouvelle fois cet intérêt croissant pour les voyages en bus. C'est pourquoi nous poursuivons la campagne publicitaire et la renforçons au travers d'une [vidéo montrant que les autocaristes sont prêts](#) à planifier de nouveau des voyages pour le grand public.

Entre-temps, nous continuons de plancher sur la nouvelle version du site Internet Busfan, que nous comptons lancer ce mois-ci.



## CAR & BUS E-ZINE: actions du Fonds Social adaptées pour la Wallonie

Le Fonds Social prévoit une série d'actions adaptées aux entreprises wallonnes pour 2020-2021. Ces différentes initiatives se basent sur les points d'actions reprises dans la convention sectorielle flamande.

On y retrouve :

- La recherche de nouveaux chauffeurs
- Le développement des compétences linguistiques
- L'élaboration d'un passeport qui reprend les efforts en termes de responsabilité sociétale des entreprises
- Un soutien dans les trajets de formation

Votre conseillère sectorielle Zühal Altinkaya, développera ces actions en Wallonie et à Bruxelles.

[Découvrez les actions prévues pour les entreprises wallonnes](#)

[Inscrivez-vous](#) et recevez les prochains numéros du Car & Bus e-zine

## CALENDRIER DES ACTIVITÉS DU SECTEUR



Comité Fédéral Autocar



Commission VRA-BS



Conseil consultatif FBAA

Les collaborateurs de la FBAA, de l'ICB, de FCBO et du Fonds social combinent dès à présent le télétravail et le travail dans les bureaux à Haren. [Vous trouverez ici les données de contact des collaborateurs de la FBAA.](#)

